

Le milieu humain

En décidant de convoquer en 1972 une Conférence des Nations Unies sur le milieu humain, l'Assemblée générale a tourné officiellement son attention vers un nouveau domaine de préoccupation universelle: les problèmes du milieu humain, qui influent sur le bien-être physique, mental et social. On a reconnu que les récentes réalisations industrielles et techniques offrent des occasions inouïes de changer et de modifier le milieu pour répondre aux besoins et aux aspirations de l'homme mais que, sans un contrôle approprié, elles comportent de graves dangers, dont les problèmes croissants de la pollution de l'eau et de l'air.

En traduisant l'inquiétude du Canada et l'expérience qu'il a de ces problèmes, notre délégation à la vingt-quatrième session a souligné que le Canada s'intéresse à la Conférence. Le Canada a été élu membre du Comité préparatoire.

Dans la déclaration canadienne sur la question du milieu humain, on a présenté une façon pragmatique d'aborder les problèmes actuels auxquels il faut faire face dans les préparatifs de la Conférence. On a proposé aussi diverses façons d'aborder les questions du milieu au cours de la Conférence.

Questions relatives à l'Afrique australe et au colonialisme

Les Nations Unies ont vu le nombre de leurs membres s'accroître de façon considérable avec l'admission des États à qui on a accordé l'indépendance dans la période d'après-guerre, au cours de laquelle les gouvernements qui possédaient des colonies ont mis en oeuvre les principes d'autodétermination énoncés dans la Charte. Toutefois, le problème ardu et apparemment insoluble posé par la domination en Afrique australe d'une minorité blanche retranchée demeure sans solution et, avec les questions coloniales connexes, il est resté un sujet de préoccupation majeure aux Nations Unies en 1969.

Les pays en voie de développement, et particulièrement les membres africains, ont demandé aux Nations Unies de prendre des mesures punitives contre l'Afrique du Sud à cause de sa politique d'*apartheid* et de la mainmise qu'elle conserve sur la Namibie (Sud-Ouest africain) en dépit du fait que l'Assemblée générale a mis fin à son mandat sur ce territoire en 1966. Ces efforts ont abouti à deux résolutions de l'Assemblée générale sur la question de l'*apartheid*. La première, parrainée par quarante-six pays principalement afro-asiatiques et appuyée par le Canada, a condamné la répression du peuple sud-africain par le Gouvernement de l'Afrique du Sud et demandé la libération immédiate des prisonniers politiques. La seconde, qui n'a pas été appuyée par le Canada à cause de ses conditions excessives et irréalisables, demandait à tous les États et organismes d'aider les mouvements de libération en Afrique du Sud et d'appliquer des sanctions contre ce pays.

Le Conseil de sécurité, où le Canada ne siège pas cette année, a condamné le Portugal pour sa violation des frontières d'autres États, sujet de trois plaintes déposées au Conseil.

En ce qui concerne la décolonisation, l'Assemblée générale a adopté une résolution parrainée par 12 États afro-asiatiques et qui témoigne de